



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION ENTRE
L'ASSOCIATION INSTET FORMATION ET LE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE VINCENNES POUR L'ORGANISATION DE
CAFES PHILO EN 2025**

**DÉCISION N° DM-CCAS-25-001
EN DATE DU 09 JANVIER 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association INSTET Formation, sise 1 avenue Fayolle à Vincennes et représentée par Monsieur Raphaël SERRAIL, d'animer 11 cafés philo, soit un par mois, de janvier à juillet et de septembre à décembre 2025 pour un montant de 300€ TTC (Trois cents euros) par animation ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association INSTET Formation, sise 1 avenue Fayolle à Vincennes et représentée par Monsieur Raphaël SERRAIL, l'animation de 11 cafés philo à destination des seniors vincennois, soit un par mois, de janvier à juillet et de septembre à décembre 2025 pour un montant de 300€ TTC (Trois cents euros) par animation.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON